

VOIX DE TRAVERSES

n° 12 - bulletin trimestriel du CASAS - janvier 2001
(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

La couverture

Je suis arrivé en France le 3 novembre 2000, après avoir fui mon pays, le Congo. Au tout début, j'ai eu la chance de rencontrer quelqu'un qui m'a hébergé la première nuit, et qui m'a orienté vers la préfecture pour y déposer ma demande d'asile.

J'ai reçu mon papier vert. Mais après, à la CODA, on m'a expliqué qu'il n'y avait pas d'hébergement pour moi, parce que j'étais célibataire, et qu'il y avait beaucoup d'autres dans mon cas.

J'étais perdu, je ne savais pas quoi faire. La nuit, je ne trouvais aucun endroit caché pour m'allonger. Vous savez, c'est impossible de s'endormir quand on a peur. J'ai eu la chance de trouver un gars qui m'a dit que je pouvais dormir dans sa voiture parce que, comme ça, on ne lui volerait pas sa musique. Souvent, le soir, je l'attends dans sa rue, et quand je le vois arriver avec sa voiture, il me laisse rentrer pour la nuit. Au moins, c'est un endroit fermé, et je peux un peu m'allonger.

Mais maintenant, les nuits sont devenues plus froides, et je n'ai que les habits que je porte sur moi. Au milieu de la nuit, le froid me réveille et m'empêche de me rendormir. Je rêvais de pouvoir avoir une couverture, mais je n'ai pas encore droit à avoir de l'argent. Depuis quelques jours, une oeuvre caritative m'en a donné une.

J'ai essayé d'aller dans un abri de nuit, mais il n'y avait pas de place, alors je suis reparti. Parfois, je passe la nuit dans une boîte de nuit et je fais semblant de danser. Il y fait chaud, mais comment se reposer ?

Je n'arrive plus jamais à me reposer. C'est presque aussi dur de vivre sans sommeil que sans manger. Je vais souvent à la CODA pour voir si on m'a trouvé quelque chose, mais il n'y a rien.

témoignage recueilli à CASAS

On n'a pas le droit de laisser les demandeurs d'asile dormir dans la rue

L'hébergement des demandeurs d'asile est toujours aussi difficile dans l'agglomération strasbourgeoise. L'afflux constant de citoyens des pays de l'ex-URSS, de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Afrique est tel que toutes les dispositions prises ici par les pouvoirs publics - et elles sont remarquables ! - se trouvent, hélas, sans cesse dépassées.

Un effort particulier a été fait en urgence, à l'occasion du début de l'hiver, afin d'éviter que plusieurs dizaines de solliciteurs d'asile passent la période des fêtes dans la rue. Nous en remercions sincèrement la préfecture, la DDASS et la Ville, que nous avons sollicitées à ce propos.

Reste que la solution à ce problème récurrent est, par-delà les mesures d'urgence, toujours précaires, une affaire nationale. Il faut absolument abrégier les délais d'attente aux demandes d'asile. Il faut aussi créer des places de CADA à un rythme plus élevé qu'aujourd'hui. Pendant qu'ils attendent la réponse à leur demande d'asile, ceux qui sollicitent l'accueil de notre pays doivent être pris en charge par l'Etat dans des conditions correctes. Malgré les efforts déjà faits par le gouvernement, qui sont réels, on est encore loin du compte. Il faut faire mieux encore, et vite.

Etienne Trocmé, président de CASAS

Je vomis du sang en pensant à ma famille

Ce Sri-Lankais Tamoul, marié et père de trois enfants est arrêté par l'armée qui l'accuse de faire partie des Tigres. Torturé puis laissé pour mort au bord d'une forêt, il se retrouve à l'hôpital, où il apprend qu'il est recherché tant par l'armée, que par les Tigres qui l'accusent d'avoir dénoncé certains des leurs. A Strasbourg, le certificat médical qui lui est délivré atteste d'un corps marqué par la torture : entailles au couteau pour accentuer l'effet de décharges électriques, fer rouge, coups de massue, ongles d'orteils arrachés, brûlures de cigarettes... Aujourd'hui, il vomit du sang, et n'a pas même l'idée qu'il pourrait se faire soigner, car, dit-il, « je vomis du sang quand je pense trop à ma famille dont je crains l'arrestation. » Il a eu la chance de rencontrer des compatriotes qui l'hébergent, parce que « vraiment, il fait pitié ! » Autrement, il aurait fallu lui répondre : « Oui, vous êtes à la rue, comme les autres... »

De toutes façons, je ne peux pas dormir

Ukrainien de 19 ans, enfant unique et étudiant sans histoires, ma vie a basculé en une nuit. Mon père, procureur, avait été chargé d'enquêter sur les fraudes électorales au niveau régional. Cette nuit-là, il a été abattu par trois policiers en civil sous mes yeux, tandis que ma mère et moi étions menacés à l'arme blanche, attachés à un lit. J'ai eu la gorge entaillée par un couteau. Ma mère a été internée dans un hôpital psychiatrique, moi j'ai réussi à me cacher et à m'enfuir. Arrivé à Strasbourg en 2000, il faut que je dorme dehors. Je passe mes nuits sous une porte cochère près de la gare ... Je vais là, parce qu'il y a toujours quelques personnes. Les gens qui passent, ça fait peur, mais c'est aussi rassurant. De toutes façons, je ne peux pas dormir, car je suis hanté par les images d'horreur qui se sont fixées en moi.

(6 mois après ce témoignage, nous venons d'apprendre qu'un service psychiatrique avait sollicité la CODA pour l'informer que ce Monsieur, ayant été interné dans leur service, était maintenant sortant. Mais qu'en est-il de l'hébergement? Toujours rien. 6 mois plus tard, il ne fait toujours pas partie des premiers sur la liste d'attente établie suivant leur date d'arrivée en France.)

Je ne sais pas où c'est, chez soi...

Je viens de Côte d'Ivoire. A Strasbourg depuis trois mois, je vis sans hébergement, et je n'en peux plus. Au tout début, j'étais hébergé par des Africains, mais au bout d'une semaine, à cause de nos opinions politiques divergentes, ils m'ont dit que je ne pouvais plus rester. J'avais juste un sac et mes documents d'identité. Ne sachant pas où aller, je me suis mis dans une cabine téléphonique. Il y a de la lumière, et c'est un peu fermé, on se sent un peu protégé. Quand je suis trop épuisé, je finis par m'endormir. Un matin, mon bagage et mes documents d'identité avaient disparu. Depuis, je n'ai plus rien, et maintenant, il fait trop froid pour arriver à dormir dans une cabine téléphonique. Alors, j'ai trouvé un café-concert qui ouvre presque jusqu'au matin. L'entrée est gratuite, et normalement il faut boire, mais je n'ai pas d'argent. J'essaie de ne pas me faire remarquer par le gardien, et je cherche un coin un peu isolé où j'essaie de m'endormir. Mais il y a de la musique et beaucoup de bruit et d'agitation. Et si le gardien remarque qu'on dort, il dit qu'il faut partir, rentrer chez soi. Mais je ne sais pas où c'est, chez soi. La journée, je suis parfois accueilli dans la chambre de l'un ou l'autre compatriote, qui veut bien me garder, pour que je puisse me reposer. Ils ne peuvent pas me prendre la nuit, parce que c'est interdit, et ils risqueraient eux aussi d'être à la rue.

L'urgence, toujours l'urgence

Les questions d'hébergement des demandeurs d'asile ont mobilisé une grande part de l'énergie des membres de CASAS et des partenaires sociaux. Rappel des faits.

forum du 25 novembre : un coup d'épée dans l'eau

Après plusieurs mois d'échanges et de préparation, un collectif de 42 associations haut- et bas-rhinoises a proposé, le 25 novembre dernier, un forum sur les conditions matérielles de l'accueil des demandeurs d'asile. Ce forum devait permettre de réfléchir de manière un peu distanciée aux différents aspects du problème, notamment la question de l'hébergement des personnes isolées. Les représentants des préfectures, des DDASS et des plus grandes villes de la région étaient tous conviés à cette manifestation. Toutefois, aucun d'entre eux n'a répondu à l'invitation, et les associations confrontées à l'urgence quotidienne des situations sont restées avec leurs interrogations, sur une impression de coup d'épée dans l'eau.

début décembre : comment alerter l'opinion ?

Au mois de décembre, plusieurs personnes que nous accompagnons dans la constitution de leur dossier nous ont parlé de l'endroit où elles dormaient, parce qu'il devenait non plus seulement précaire, mais impraticable à cause du froid (voiture, cabine téléphonique). Pour nous, il n'était pas possible de passer outre. Mais comment alerter encore sur ces problèmes dont tout le monde parle depuis plus de deux ans, et dont tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs, se sont saisi sans parvenir, malgré les efforts déployés par chacun, à trouver une solution durable ?

la semaine avant Noël : des démarches d'urgence

La semaine avant Noël, nous avons appris que des possibilités d'hébergement pour des isolés allaient sans doute se dégager en janvier (fin janvier, avons-nous appris lors de notre démarche à la préfecture). Nous avons décidé alors, encore une fois dans l'urgence, avec tout ce que cela présupposait d'organisation et de travail

supplémentaire, de demander une mise à l'abri de tous les demandeurs d'asile non logés, en attendant des solutions moins provisoires. Le 22 décembre au matin, un petit groupe de CASAS s'est rendu à la préfecture, et a accompagné des demandeurs d'asile en attente d'hébergement, l'après-midi, à la DDASS.

23 décembre : la solution provisoire est trouvée

Le lendemain, 30 lits ont été mis à disposition à l'hôpital Lyautey, avec la possibilité d'y rester dans la journée, ce qui n'est pas négligeable quand les lieux gratuits et chauffés où on peut se tenir quand on n'a aucune ressource (bibliothèques, centres commerciaux), sont fermés. Les structures municipales ont aussi été préparées à compléter cet accueil, si nécessaire. CARITAS a offert les petits déjeuners, et CASAS a assuré une permanence exceptionnelle (merci au Centre social protestant et au Secours populaire français d'avoir contribué à garnir nos tables de beaucoup de bonnes choses) les quatre après-midi du week-end de Noël, afin d'orienter les personnes sans hébergement vers Lyautey, ou un autre lieu.

2 janvier 2001 : 30 personnes dorment à Lyautey

La difficulté a été de faire passer l'information. Certaines personnes en attente d'hébergement depuis mai ou juin 2000 ne reviennent en effet que ponctuellement vers les associations, à la réception d'une réponse de l'OFPPRA, par exemple. Cependant, le 2 janvier 2001, 30 personnes avaient été orientées vers l'hôpital Lyautey. Toutes les personnes hébergées, et notre équipe, sommes reconnaissants pour la mise en place de ce lieu d'accueil, provisoire, mais nécessaire.

Voeu pour 2001 : sortir de l'urgence

Notre voeu pour 2001, pour nous et tout le réseau qui oeuvre à l'accueil de demandeurs d'asile : sortir de l'urgence. Dormir et avoir un endroit où vivre en sécurité sont des droits fondamentaux. Que des places de CADA soient créées en nombre suffisant pour que ces droits soient respectés, et pour que nous puissions, chacun selon sa mission spécifique, retrouver un peu plus de temps et de calme, pour, hors de l'urgence, mieux écouter et accueillir.

Pascale ADAM GUARINO

Il me dépanne depuis un mois

J'ai 52 ans, je suis marié et père de deux enfants que j'ai dû abandonner lorsque j'ai fui mon pays, le Pakistan. A mon arrivée à Strasbourg, il n'y avait pas d'hébergement pour des gens comme moi, et j'étais à la gare. Un Marocain a vu que j'étais complètement perdu et il m'a emmené dans sa chambre pour dormir. Il habite dans un foyer pour travailleurs. Il m'a dit que c'était juste pour la nuit. Mais ça fait bientôt un mois qu'il me dépanne, et comme je n'ai pas d'autre solution, il a pitié de moi. Je sais bien que ça ne peut pas durer, la chambre est toute petite et ma présence lui pèse. Le matin, lorsqu'il va à son travail, je sors et je vais à la bibliothèque. En peu de temps, grâce aux livres, j'apprends le français, très proche de l'anglais que je maîtrise bien. Le soir, je traîne le plus longtemps possible pour que mon ami se sente un peu libre, puis je sonne chez lui. Chaque fois, il m'accueille. Si je pouvais, je partirais dès maintenant en lui témoignant ma reconnaissance. Je n'oublierai jamais ce qu'il a fait pour moi. Mais je n'ai pas d'autre solution. J'ai des problèmes au cœur et à l'estomac. Vu mon âge, je crains ne pas survivre à la rue. Alors je reste, tant que ça ira...

Il faut manger vite

Je viens du Ghana. Au début, à Strasbourg, j'étais dans un abri de nuit où j'avais tous les soirs un lit, jamais le même. Quand il a fait plus froid, il n'y a plus eu de place. On m'a dit qu'un autre endroit allait ouvrir, un vieux bunker. Dans ces endroits, il est presque impossible de dormir, car les gens sont très nerveux, ils parlent tout seuls, fument au milieu de la nuit, bougent tout le temps. Il faut sortir à 8h du matin. En général, c'est le moment où c'est le plus calme, car tout le monde a fini par s'endormir d'épuisement, même les plus nerveux. Alors je sors, et j'erre en ville... Quand j'ai trop froid, je vais parfois à la bibliothèque pour m'asseoir. A 18h30, je peux manger dans un restaurant universitaire. Il y fait bon, le manger est chaud. Mais il faut faire vite, car il faut se présenter à l'abri de nuit à 19h pour être sûr d'avoir une place (...).

Ce Rwandais de 23 ans

a, depuis avril 1994, vécu l'exode, de camp de transit en camp de transit. Il a fui l'extermination, du Zaïre au Congo, avec sa sœur amputée d'une jambe, et ses deux enfants. Trois ans plus tard, il échappe de justesse à un nouveau massacre, où il reconnaît au passage, sur un tas de cadavres, le corps de sa sœur et de sa nièce, tuées à l'arme blanche "pour économiser les balles". Aujourd'hui, plus de 6 ans plus tard, il arrive en France en nous suppliant de lui trouver quelque chose, n'importe quoi, où il puisse vivre sans crainte... Il est l'un des derniers survivants de sa famille...

Demandeurs d'asile : Mais qui sont-ils ?

"Sans papiers" ? Personnes cherchant à fuir la misère de leur pays ? Qui sont-ils au juste ? Les confusions sont fréquentes, et ne facilitent pas la défense de leur cause. D'où la nécessité d'une définition.

Les **demandeurs d'asile** sont des hommes et des femmes qui demandent la protection de la part d'un pays signataire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (Convention du 28 juillet 1951). Ce droit d'asile vaut pour toute personne persécutée, "du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques..." (cf. *Conv. de Genève chap. I, art. 1^{er}*). L'asile politique obtenu, le **demandeur d'asile** devient un **réfugié**.

Du temps de la guerre froide ou des dictateurs d'Amérique latine, les réfugiés politiques avaient un profil bien précis : opposants à un régime politique, personnes persécutées par les autorités de leur pays. Ceci conduit, dans l'opinion publique et même dans les pratiques de l'OFPRA, à une définition très restrictive du réfugié, plus restrictive que celle des textes.

Aujourd'hui, ce sont des situations très diverses qui menacent la vie et la liberté des personnes : retombées de guerres civiles, Etat de non-droit en dépit d'une façade démocratique, corruption de la police, nationalisme, xénophobie, fanatisme religieux, apatridie de fait, etc. La complexité de ces situations fait à présent distinguer l'**asile conventionnel** (la personne est persécutée par son Etat), l'**asile constitutionnel** (la personne a combattu pour la liberté) et l'**asile territorial**, accordé par le ministère de l'Intérieur aux personnes qui ne peuvent espérer de protection de leur Etat (Algériens, etc.)

Arrivé en France, le demandeur d'asile est souvent marqué par un passé terrible. Ici, il découvre en outre la précarité matérielle : problèmes d'hébergement, interdiction de travailler, isolement. L'attente de la réponse de l'OFPRA et de la Commission des recours est longue, et le résultat très souvent négatif : seules 10 à 15% des demandes d'asile aboutissent.

Il n'est pas question de hiérarchiser les détresses de ceux qui vivent le drame de l'exil. Mais il est urgent de cerner de façon précise le problème spécifique des demandeurs d'asile. C'est une question de respect, et d'efficacité.

Doris SCHIRARDIN

A CASAS, lors des entretiens, nous constatons que celui qui sollicite l'asile n'est généralement pas un opposant politique persécuté par son gouvernement pour son engagement idéologique.

Le demandeur d'asile qui vient aujourd'hui à CASAS est plutôt quelqu'un qui, du fait de ses origines ethniques ou religieuses, se trouve confronté, dans le pays où il réside, (qui n'est pas forcément celui dont il a la nationalité), à une situation de discrimination et de rejet de la part de son entourage. Brimades administratives, emprisonnement, mauvais traitements, il subit des pressions constantes, jusqu'à ce que la seule solution envisageable soit la fuite...

Cette année encore, nous avons vu arriver de nombreux demandeurs d'asile de l'ex-Union soviétique, surtout des familles venant d'Arménie et d'Azerbaïdjan, qui avaient été victimes des massacres et des persécutions au moment où le conflit a éclaté entre les deux pays à propos du Haut Karabakh. A Sumgaït, à Bakou, la population d'origine arménienne qui avait toujours vécu là a été obligée de fuir. Pour les couples mixtes (azéro-arméniens), la situation est devenue inextricable, chacun des deux pays refusant de les accueillir. Ils ont alors souvent émigré vers la Russie, où ils ont vécu tant bien que mal pendant dix ans. Aujourd'hui, avec la recrudescence du nationalisme et la discrimination anti-caucasienne, ils sont à nouveau chassés, et ne trouvent plus de place nulle part. Pour des raisons similaires, de nombreux jeunes Géorgiens émigrent vers l'Europe, fuyant un pays en pleine crise politique et économique, miné par les conflits internes et les revendications minoritaires. Avant d'être Géorgien, on est Abkhase ou Oscète... Quelle est l'identité d'un enfant issu d'un couple mixte ?

Les pays d'Afrique rencontrent depuis toujours ces mêmes problèmes. Du Rwanda, nous voyons encore aujourd'hui arriver des hommes et des femmes victimes des représailles et des vengeances ethniques. Et nous recevons depuis quelques temps de nombreux demandeurs tchadiens, congolais et ivoiriens, pour lesquels l'origine est la première source de persécution. Dans ces pays, même l'engagement politique est fonction de l'ethnie à laquelle on appartient. La prise de position d'un membre de la famille entraîne la poursuite de tout le «clan».

Il en va peut-être différemment pour les demandeurs en provenance d'Asie : Les ressortissants du Bangladesh, assez nombreux ces derniers temps, sont souvent victimes des affrontements politiques constants entre les différents partis, et du manque de stabilité chronique qui paralyse l'évolution du pays.

Christiane HORVAT

Notez déjà la date de notre prochaine

Assemblée générale

à priori le 23 mars 2001 dès 18h.

Un concert sera organisé le 14 mars 2001

au profit des actions menées par CASAS,
salle Koch, 1b quai St Thomas à Strasbourg.

**Quatuor et piano, œuvres de Bach, Charpentier, Mozart,
Schubert et Schumann.**

**Nouvelle année,
nouvelles cartes !**

Reproduisant des batiks africains, elles peuvent être utilisées
pour toutes les occasions. (15 F la pochette de 5 cartes
simples, sans texte, avec enveloppes, disponibles à CASAS).

Merci pour votre solidarité !

4 étudiantes en maîtrise de FLE (français langue étrangère)

*ont rejoint notre équipe de formateurs, le temps d'un stage de
plusieurs mois. Petit clin d'oeil après deux mois à CASAS.*

C comme cultures

A comme apprentissage

S comme solidarité

A comme accueil

S comme sourires

Les "drôles de dames", en poste depuis octobre 2000, sont ravies de faire
partie de l'équipe des bénévoles. La motivation des élèves et l'ambiance
sympathique des cours nous réunissent chaque semaine. Après l'effort, le
réconfort : le français se pratique aussi bien dans la classe qu'autour d'une
tasse de café. **Marie-Eve, Anne, Valérie, Ingrid**

asile territorial : toujours aussi peu d'accords

En 1999, sur 6239 dossiers traités (6984 dossiers déposés), seuls 389 titres ont été délivrés, soit un taux d'accord de 6,1% ! Il semblerait que les relations diplomatiques avec les pays d'origine pèsent plus dans les décisions que le fond des dossiers. Élément révélateur : malgré une situation toujours aussi mauvaise en Algérie, et bien que 73% des demandeurs d'asile territoriaux proviennent de ce pays, le taux d'accord les concernant est aussi faible que pour les autres nationalités (*LM*, 27.5.2000).

OFPPA – Commission des recours : statistiques annuelles

En 1999, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 38%, avec 30 907 demandes déposées (22 375 en 1998). Le taux d'accord (OFPPA et CRR) reste à peu près le même (19,3%). Par contre, le taux d'entretiens est en baisse, et atteint 37% (contre 55% en 1994, 40,2% en 1998). 18 000 dossiers, dont la moitié à plus de six mois, sont en attente de traitement. Concernant la CRR, le nombre de recours a augmenté de 16%, s'élevant à 15 691 (13 487 en 1998). Sur 13 755 décisions rendues, 1 249 ont été des reconnaissances de la qualité de réfugié, soit un taux de 9,08%, stable par rapport à 1998. Le délai moyen de jugement s'établit à 24 semaines, 90% des dossiers étant réglés en moins de 9 mois. Concernant les pourvois en cassation devant le Conseil d'État, sur 813 affaires jugées, seules 25 ont franchi le seuil de l'admission préalable, avec 11 annulations des décisions de la CRR (1,3% des pourvois). (*OFPPA – CRR*)

2001, changeons le millénaire...

1951 – 2001 : 50^{ème} anniversaire de la Convention de Genève sur la protection des réfugiés...

**le dimanche 15 juillet 2001 à 20h30
au Théâtre antique de Vienne (Isère)
nuit d'alerte pour les réfugiés du monde**
Spectacle, musique, grands témoins...
Manifestation sous le haut parrainage
du Haut Commissariat aux Réfugiés.

CASAS – Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg –
Maison G. Casalis, 13 quai St Nicolas, 67 000 Strasbourg.
Tél : 03 88 25 13 03